

- **Pourquoi le PRISM ?**

Au PRISM, nous croyons que le développement du territoire polynésien et son rayonnement passent par la création et le développement de projets entrepreneuriaux, utilisant les nouvelles technologies pour apporter des réponses aux besoins de notre société. Avec le PRISM, la CCISM souhaite inciter les polynésiens à entreprendre et à se lancer, en apportant une aide décisive aux start-ups et aux porteurs de projet les plus prometteurs du territoire polynésien.

Les Polynésiens regorgent d'idées et font preuve de nombreuses initiatives en termes d'entrepreneuriat. Il s'agit donc de fournir, aux entrepreneurs, un espace, des outils et un accompagnement adaptés à leurs besoins.

- **Qu'est-ce que le PRISM ?**

PRISM est le nouvel incubateur de projets et de start-ups lancé en 2017 par la CCISM, et ce, en partenariat avec Makesense.

Le PRISM, c'est :

- Un espace de co-working et de convivialité avec un accès Wifi haut débit
- Des événements fédérateurs et des ateliers rencontres avec des mentors ou experts
- Un Suivi opérationnel et stratégique de chaque projet par le Responsable accompagnement et innovation PRISM
- L'intégration au sein d'une communauté d'entrepreneurs, animée autour des valeurs de synergie de compétences et de partage de bonnes pratiques

- **Un incubateur, c'est quoi exactement ?**

Les incubateurs sont des structures qui facilitent le succès et l'émergence d'une nouvelle façon d'entreprendre. Dans un incubateur, des professionnels et des experts accompagnent les futurs entrepreneurs dans la concrétisation de leurs projets.

- **Qu'est-ce qu'une start-up ?**

Une startup est une jeune **entreprise innovante à fort potentiel de croissance**, qui utilise **les nouvelles technologies**. Elle possède aussi une **logique de test** auprès de ces utilisateurs dans ses débuts, plutôt que de réappliquer des modèles existants.

- **A qui s'adresse le PRISM ?**

PRISM est destiné à tous les porteurs de projet à potentiel. L'accès à cet incubateur se fera au travers d'un processus de sélection.

- **Quels sont les critères de sélection ?**

- Identifier un problème sur un marché spécifique et proposer une solution innovante pour répondre à ce problème
- Utiliser les nouvelles technologies pour résoudre ce problème
- Avoir conscience de la faisabilité et de la viabilité économique du projet
- Avoir moins de deux ans d'existence (si structure juridique existante) ou être porteur d'un projet
- Etre motivé(e) et impliqué(e) dans son projet

- **Comment peut-on candidater ?**

Les candidatures se feront en ligne uniquement via un formulaire disponible sur le site internet de la CCISM (<http://www.ccism.pf>).

- **Quelle est la durée d'accompagnement ?**

Les projets sélectionnés pourront bénéficier d'un accompagnement de 6 mois dans l'espace PRISM, situé dans les locaux de la CCISM.

Tu veux t'inscrire ? C'est par [ici](#) !